

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 juin 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 juin 2016 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marie-Eve Bouchard	Conseillère aux commerces et services
M ^{me}	Peggy Bourque Ouellet	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M ^{me}	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M.	Nicolas Proulx	Directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Messages et activités du préfet;
4. Administration générale :
 - 4.1. Adoption du projet de règlement sur la rémunération des élus;
 - 4.2. Évaluation de rendement des contrats - désignation d'un responsable;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. TPI - travaux de voirie forestière;
 - 5.2. TPI - achat d'une tablette électronique;

- 5.3. Programme d'aménagement durable des forêts - acceptation de projets;
- 5.4. Schéma d'aménagement et de développement révisé - adoption du second projet;
6. Service de développement économique :
 - 6.1. Politique de soutien aux projets structurants et Pacte rural - adoption de projets;
 - 6.2. Politique de soutien aux projets structurants - agents de développement municipaux - adoption des projets;
 - 6.3. Remboursement de la Mesure de renforcement - volet Municipalités;
 - 6.4. Modification à la Politique de soutien aux entreprises (PSE);
 - 6.5. Comité d'investissement - remplacement d'un membre;
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Écocentres :
 - 7.1.1. Transport et valorisation du bois - octroi de contrat;
 - 7.1.2. Construction de garde-corps aux écocentres - mandat et octroi de contrat;
 - 7.1.3. Exploitation de l'écocentre et du centre de transbordement de Portneuf-sur-Mer :
 - 7.1.3.1. Octroi de contrat pour trois mois;
 - 7.1.3.2. Renouvellement du contrat de balance;
 - 7.1.4. Tarification au volume à l'écocentre des Bergeronnes;
 - 7.2. Collecte et transport des matières résiduelles (ordures et recyclage) :
 - 7.2.1. Mandat pour un appel d'offres public;
 - 7.2.2. Rédaction de l'appel d'offres public - mandat et octroi de contrat pour services professionnels;
 - 7.2.3. Rédaction de l'appel d'offres pour l'achat de conteneurs à chargement avant - mandat et octroi de contrat pour services professionnels;
 - 7.3. Plan de gestion des matières résiduelles :
 - 7.3.1. Avis de motion;
 - 7.3.2. Consultation publique - dépôt du rapport des commissaires;
 - 7.4. Politique de soutien financier aux industries, commerces et institutions (ICI) - adoption;
8. Développement culturel - acceptation d'un projet en patrimoine;
9. Transport :
 - 9.1. Transport collectif - adoption du budget prévisionnel 2016, 2017 et 2018;
 - 9.2. Transport adapté - adoption du budget prévisionnel 2016, 2017 et 2018;
 - 9.3. Transport collectif - entente avec la Commission scolaire de l'Estuaire 2016-2018;
10. Services professionnels en évaluation foncière - appel d'offres;
11. Ressources humaines :

- 11.1. Conseillère aux ressources naturelles - embauche;
- 11.2. Services professionnels pour le recrutement de deux ressources au Service de développement économique;
12. Centre d'études collégiales de Forestville - maintien;
13. Comité de Sécurité publique :
 - 13.1. Dépôt du compte rendu du 7 juin 2016;
 - 13.2. Dépôt du rapport annuel d'activités 2015-2016;
14. Comité de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie - dépôt du compte rendu du 9 juin 2016;
15. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
 - 15.1. CAUREQ - conseil d'administration;
 - 15.2. CAUREQ - comité de gestion incendie;
16. Correspondance :
 - 16.1. Projet expérimental Rolodune - appui financier;
 - 16.2. Chemins à double vocation - appui à la MRC de La Matapédia;
 - 16.3. Radars photographiques - sommes récoltées sur les territoires municipalisés - décision;
17. Gestion financière :
 - 17.1. Dépôt des états financiers de la MRC et du TNO et du rapport des écarts budgétaires au 31 mai 2016;
 - 17.2. Adoption du rapport des déboursés;
18. Affaires nouvelles :
 - 18.1. Intercar - demande de révision de la décision de la Commission des transports;
19. Période de questions;
20. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-06-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec l'ajout suivant :

18.1 Intercar;

QUE le point 18. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Messages et activités du préfet

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Elle mentionne que la nouvelle mesure d'harmonisation de la taxe sur l'hébergement à 3,5 % constituera un apport considérable pour l'industrie touristique de même que pour la diversification et le développement de l'offre touristique.
- Participation au colloque annuel de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec qui a eu lieu du 14 au 16 juin dernier à Tadoussac.
- Diffusion de l'émission *La Petite séduction* à Sacré-Cœur, le 6 juillet 2016, sur les ondes de Radio-Canada.
- Le 18 juin dernier, s'est tenue *La grande journée des petits entrepreneurs* dans toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord.
- Puisque la consultation régionale sur les nouvelles règles de la *Société d'habitation du Québec* se déroulera à Sept-Iles, une demande a été effectuée conjointement avec la MRC de Manicouagan pour qu'une telle consultation ait lieu également dans l'ouest de la Côte-Nord.
- Le Comité de la route 389, formé d'élus et de représentants du milieu syndical et économique, effectuera un suivi de l'amélioration de la route 389 pour favoriser les retombées économiques sur la Côte-Nord, notamment par la fragmentation des contrats octroyés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

RÉSOLUTION 2016-06-128

Adoption du projet de règlement relatif à la rémunération des élus

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chap. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement relatif au traitement de ses membres;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est déjà régi par des règlements sur le traitement des élus municipaux, mais, que de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser lesdits règlements et de les rendre plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du 16 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et majoritairement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, par les présentes, le *Projet de règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, présenté en date du 21 juin 2016.

Les opinions étant partagées, M^{me} la Préfet demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **6 voix en faveur de la proposition;**
- **3 voix contre la proposition (MM. Francis Bouchard et Richard Foster).**

En vertu du décret n° 1125-2015 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10901, la population des municipalités ayant voté en

faveur de la proposition totalise 7055 habitants, soit 64,719 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

M^{me} la Préfète déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

RÉSOLUTION 2016-06-129

Évaluation de rendement des contrats – désignation d'un responsable

CONSIDÉRANT QUE la législation actuelle qui encadre et règlemente le processus d'adjudication des contrats des organismes municipaux permet aux MRC de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisante à l'égard d'un contrat antérieur de la MRC (art. 935 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'évaluation de rendement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de responsable de l'évaluation de l'ensemble des contrats octroyés par la MRC, afin de pouvoir procéder à une évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs dans le cadre des contrats actuellement en vigueur et ceux qui seront octroyés à l'avenir.

RÉSOLUTION 2016-06-130

TPI – travaux de voirie forestière

ATTENDU QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré* des terres publiques intramunicipales prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux de voirie forestière;

ATTENDU QUE la MRC souhaite procéder à l'installation de ponceaux, de même qu'à des travaux d'amélioration de chemins (environ 1,2 km) et de construction de chemins (environ 2 km);

ATTENDU QU'une cohorte d'étudiants du Centre de formation professionnelle de Forestville est disponible pour amorcer la réalisation de leurs travaux pratiques en voirie forestière;

ATTENDU QUE les étudiants pourront évoluer dans une situation concrète de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à convenir des modalités du contrat, n'excédant pas 25 000 \$, à intervenir avec le Centre de formation professionnelle de Forestville pour des travaux de voirie forestière dans la municipalité de Colombier;

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-131

TPI – achat d'une tablette électronique

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la gestion forestière des terres publiques intramunicipales sur son territoire et qu'elle assure la planification, la surveillance et la vérification de travaux forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des travaux forestiers implique la saisie de données et des redditions de comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter une tablette électronique permettant d'optimiser la gestion de ces opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC autorise l'achat d'une tablette électronique servant à la gestion forestière des terres publiques intramunicipales au coût de 1 550 \$ (excluant les taxes).

RÉSOLUTION 2016-06-132

Programme d'aménagement durable des forêts – acceptation de projets

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 17 juillet 2015, la mise en place du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a mandaté le comité multiresource pour agir à titre de comité de sélection dans le cadre de l'application de ce programme (résolution n° 2016-04-076);

ATTENDU QUE les mandats du comité de sélection consistent à procéder à l'analyse des projets reçus suite à un appel de candidatures, à les prioriser et établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE les recommandations du comité de sélection doivent être entérinées par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE le 16 juin dernier, le comité multiresource a analysé les 10 projets reçus, dont le montant demandé s'élève à 288 317 \$, et qu'il a établi le montant de l'aide financière des projets qu'il a priorisés;

ATTENDU le bris majeur du chemin de la rivière Portneuf, survenu le 6 juin 2016 suite aux fortes pluies, qui nécessite des réparations à court terme selon l'avis du comité multiresource;

ATTENDU QUE le budget pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 est de 278 668 \$, duquel la MRC se réserve une somme équivalente à 6,5 % pour la gestion du programme et la vérification des travaux, et ce, conformément aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre le MFFP et les MRC de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation effectuée par le comité multiressource dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, laquelle se définit comme suit :

N° Projet	Organisme	Titre du projet	Aide accordée	Municipalités
3	Société des ressources de Forestville	Consolidation du financement d'un projet pilote de production de granules	5 000 \$	-
4	Association de chasse et pêche de Forestville	Réfection du chemin de la rivière Sault aux Cochons	60 800 \$	Forestville
5	Pourvoirie du Club du Lac des Baies inc.	Réparation de ponceaux	15 445 \$	Sacré-Cœur et TNO
7	Association de chasse et pêche du Canton Iberville inc.	Réfection de chemins – Secteur du 9 milles, projet Lac Amédé et Truchon	32 062 \$	Longue-Rive
8	Association chasse et pêche Nordique inc.	Réfection du tablier du pont de la rivière Escoumins, secteur Maclure	12 750 \$	TNO
9	Agence des forêts privées de la Côte-Nord	Réalisation de travaux sylvicoles	30 000 \$	Plusieurs municipalités
10	MRC La Haute-Côte-Nord	Réalisation de travaux sylvicoles	45 000 \$	Portneuf-sur-Mer et Colombier
11	MRC La Haute-Côte-Nord	Gestion et vérification des travaux	18 113 \$	-
12	À préciser	Réfection du chemin de la rivière Portneuf	À déterminer	TNO
Total :			219 170 \$	

QUE le coût des travaux de réfection du chemin de la rivière Portneuf devra être présenté et qu'une aide financière sera déterminée et octroyée en conséquence;

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-133

Schéma d'aménagement et de développement révisé – adoption du second projet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté le 16 août 2011, le premier projet de son schéma d'aménagement et de développement révisé (réf. : résolution n° 2011-08-152);

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a émis son avis gouvernemental en date du 21 décembre 2011 sur le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de travail ont eu lieu entre des représentants de la MRC de La Haute-Côte-Nord et différents intervenants gouvernementaux suite au dépôt de l'avis gouvernemental sur le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE diverses rencontres de travail ont eu lieu avec les représentants des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord en vue de l'adoption du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires et avis reçus dans le cadre de ces consultations ont été considérés dans le processus d'élaboration du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit adopter un second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le document intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé – Second projet »;

QUE ce document soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux municipalités comprises dans le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, à la Commission scolaire de l'Estuaire de même qu'aux MRC dont le territoire est contigu avec celui de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2016-06-134

Politique de soutien aux projets structurants et Pacte rural – adoption de projets

CONSIDÉRANT les dossiers déposés par des promoteurs à la suite de l'appel de projets lancé en avril 2016 dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition a formulé des recommandations en regard de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ est encore disponible dans le cadre du *Pacte rural 2002-2007*;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 6 700 \$ est encore disponible dans le cadre du *Pacte rural 2007-2014*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de transition, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-009	Municipalité des Bergeronnes	Sentier de la biodiversité	7 200 \$
2016-010	Municipalité des Bergeronnes	CPE satellite Bergeronnes	30 000 \$

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-018	Municipalité de Tadoussac	Accueil des navires de croisières	4 530 \$
2016-019	Municipalité de Tadoussac	Destination Tadoussac	30 000 \$
2016-021	Club motoneigistes Bourane	Achat surfaceuse	10 000 \$
2016-029	Tourisme Forestville	Camping de la Baie-Verte	26 375 \$
2016-030	Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord	Grande journée des petits entrepreneurs	1 300 \$
2016-043	Corporation de développement économique des Escoumins	Camping des Escoumins	40 000 \$
2016-047	Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord	Séjour exploratoire	5 000 \$
2016-052	Fabrique St-Luc	Agrandissement du columbarium	1 393 \$

ainsi qu'une aide financière aux projets suivants dans le cadre du *Pacte rural 2002-2007* et du *Pacte rural 2007-2014* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-016	Municipalité de Tadoussac	Affichage signalétique	5 000 \$
2016-046	Maison des arts	Réfection extérieure	6 700 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour en et son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2016-06-135

Politique de soutien aux projets structurants - agents de développement municipaux - adoption des projets

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 19 avril 2016, une politique visant l'embauche d'un agent de développement dans chacune des municipalités de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2016-04-077);

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a déposé une demande dans le cadre de l'appel de projets *Politique de soutien aux projets structurants - agent de développement municipal 2016-2017*;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 240 000 \$ (8 municipalités x 30 000 \$), dont 100 000 \$ provenant du surplus accumulé de la SOCOM et 140 000 \$ du *Fonds de développement des territoires*, a été réservée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de transition, accepte d'accorder une aide financière aux municipalités suivantes :

Dossier	Municipalité	Projet	Aide financière accordée
2016-053	Ville de Forestville	Agent de développement	30 000 \$

Dossier	Municipalité	Projet	Aide financière accordée
2016-054	Municipalité de Colombier	Agent de développement	30 000 \$
2016-055	Municipalité de Longue-Rive	Agent de développement	30 000 \$
2016-056	Municipalité de Sacré-Coeur	Agent de développement	30 000 \$
2016-057	Municipalité des Escoumins	Agent de développement	30 000 \$
2016-058	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Agent de développement	30 000 \$
2016-059	Municipalité des Bergeronnes	Agent de développement	20 192 \$
2016-060	Municipalité de Tadoussac	Agent de développement	30 000 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2016-06-136

Remboursement de la Mesure de renforcement – volet Municipalités

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

ATTENDU QUE la fermeture officielle du CLD de La Haute-Côte-Nord est effective et que les sommes d'argent ont été versées à la MRC;

ATTENDU QUE certains fonds en cours au CLD ne seront pas reconduits, dont la *Mesure de renforcement - volet Municipalités*;

ATTENDU QUE certaines municipalités ont encore des sommes non engagées à même ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à redistribuer aux municipalités suivantes les sommes restantes du fonds *Mesure de renforcement - volet Municipalités* :

MUNICIPALITÉ	SOMME À REDISTRIBUER
Les Bergeronnes	11 983,94 \$
Les Escoumins	7 617,11 \$
Longue-Rive	6 498,25 \$
Portneuf-sur-Mer	11 829,44 \$
Forestville	3 000,42 \$

RÉSOLUTION 2016-06-137

Modification à la Politique de soutien aux entreprises (PSE)

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

ATTENDU QUE la MRC a signé, le 18 août dernier, l'entente relative au *Fonds de développement des territoires* (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre du FDT, la MRC a l'obligation d'adopter deux politiques d'investissement, dont une politique de soutien aux projets structurants et une politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU QUE le comité de transition a élaboré et présenté un projet de politique de soutien aux entreprises et que le Conseil de la MRC a adopté cette politique le 16 février 2016 (résolution n° 2016-02-034);

ATTENDU QUE les organismes municipaux ne se retrouvent pas parmi les organismes admissibles dans le cadre de cette politique, mais que ces derniers sont admis;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la modification suivante à la *Politique de soutien aux entreprises de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, soit l'ajout des organismes municipaux à la section 1.1 *Les organismes admissibles*.

RÉSOLUTION 2016-06-138

Comité d'investissement – remplacement d'un membre

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente de délégation en matière de développement local et régional avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue depuis le 31 décembre 2015 et que tous les actifs et passifs du CLD de La Haute-Côte-Nord ainsi que tous les contrats, ententes et autres ont ainsi été transférés à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le *Fonds local de solidarité* (FLS) de la FTQ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement est prévu dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé d'une majorité de membres indépendants du *Fonds de solidarité* et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être décisionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a désigné les personnes suivantes pour composer le Comité d'investissement (résolution n° 2016-03-051) :

- M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, et M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer;
- 1 représentant de la communauté innue d'Essipit (à confirmer);

- M^{me} Léna St-Pierre, représentante d'un organisme de développement socioéconomique de La Haute-Côte-Nord (celle-ci pourra être remplacée par M^{me} Julie Tremblay, en cas d'absence);
- M. Luc Forest, représentant du Fonds de solidarité FTQ;
- M. Dany Tremblay, représentant du milieu socioéconomique;
- M. William Lebel, représentant du milieu socioéconomique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le Comité de transition à entreprendre les démarches pour le remplacement de M^{me} St-Pierre au Comité d'investissement FLS, FLI et PSE.

RÉSOLUTION 2016-06-139

Écocentres - transport et valorisation du bois - octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi qu'à son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR), la MRC souhaite valoriser le bois de construction récupéré dans ses écocentres;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a mandaté les représentants de la MRC à lancer un appel d'offres sur invitation pour le transport et la valorisation du bois de construction en provenance des écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes pour une durée d'un (1) an (résolution n° 2016-01-016);

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres exige une fréquence minimale de transports à effectuer afin d'éviter des accumulations aux nouvelles plateformes des écocentres;

CONSIDÉRANT QU'une seule des six entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit Les Constructions SRV inc. pour un montant de 2 543,81 \$ par voyage, chargement, transport et valorisation inclus du bois de qualité n° 2 (imprégné) et n° 3 (aggloméré);

Entreprises invitées à soumissionner	Grand total pour le transport et la valorisation (incluant les taxes) <i>(ligne J du bordereau de soumission)</i>
BRQ Fibre et Broyure inc. 8850, boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	–
Groupe Bellemare 8750, boulevard Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	–
Les Constructions SRV inc. 106, rue Principale Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	2 543,81 \$
Transformation des métaux du nord inc. 1800, 2 ^e Rang Ragueneau (Québec) G0H 1S0	–
Terrassement et pavage SL inc. 913, rang Saint-Joseph Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	–
AIM Éco-centre – Fer et métaux américains SEC 220, rue Rotterdam St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4	–

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Constructions SRV inc. est conforme;

CONSIDÉRANT que le marché de revente du bois est à son plus bas durant l'été, qu'il est à prévoir qu'il s'améliore à l'automne et qu'ainsi, un meilleur prix de

valorisation à la tonne soit possible en y ajoutant ou non le bois de qualité n° 1 (bois sain);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de l'entreprise Les Constructions SRV inc. comme étant la plus basse conforme et lui octroie le contrat pour le transport, le chargement et la valorisation du bois de construction à partir du 4 juillet 2016, en provenance des écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 20 juin 2016;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier un meilleur prix de valorisation à partir du 31 octobre 2016, selon la valeur du marché du bois et en y évaluant la possibilité d'ajouter le bois n° 1.

RÉSOLUTION 2016-06-140

Construction de garde-corps aux écocentres – mandat et octroi de contrat

CONSIDÉRANT l'aménagement des écocentres de Sacré-Cœur et des Bergeronnes ainsi que l'aménagement futur de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (résolution n° 2016-04-080) qui font en sorte que les usagers doivent décharger leurs matériaux de construction dans un conteneur ou sur une plateforme d'une hauteur d'environ 1,5 mètre (5 pieds);

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité, de la protection des usagers et des obligations de la MRC à l'égard de sa responsabilité civile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a consulté la Mutuelle des municipalités du Québec et que celle-ci l'a avisée qu'il n'existe aucune règle claire pour ce genre d'ouvrage en nous référant à d'autres écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se fiera donc aux règles utilisées dans les milieux de travail et les bâtiments pour les garde-corps (*Règlement sur la santé et la sécurité du travail* ainsi que le *Code du bâtiment*) ainsi qu'à d'autres ouvrages retrouvés dans les écocentres du Québec;

CONSIDÉRANT les soumissions budgétaires soumises par ATÉ-SOU-MA, de Sacré-Cœur, et Atelier de Soudure Émond, de Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise le directeur général à faire réaliser, par le plus bas soumissionnaire, soit Atelier de Soudure Émond, les travaux pour la construction de garde-corps conformes aux trois écocentres de la manière suivante :

- **Écocentre de Sacré-Coeur** : 257 pieds de façade, pour un montant maximal de 10 000 \$;
- **Écocentre des Bergeronnes** : 72 pieds de façade, ainsi que des coups de pied d'une largeur de 30 pieds, pour un montant maximal de 4 000 \$;

- **Écocentre de Portneuf-sur-Mer** : 120 pieds de façade, pour un montant maximal de 5 000 \$;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-141

Exploitation de l'écocentre et du centre de transbordement de Portneuf-sur-Mer – octroi de contrat pour trois mois

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre, du centre de transbordement des matières recyclables et du centre de transbordement de matériaux de construction de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-01-014 mandatant le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour l'exploitation du centre de transbordement et de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci n'est pas encore lancé et que, selon les estimations du Service de la gestion des matières résiduelles, les opérations d'exploitation découlant de cet appel d'offres devraient débuter le 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les opérations du site de Portneuf-sur-Mer doivent se poursuivre du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par Récupération Brisson inc.;

CONSIDÉRANT le bilan effectué par le Service de la gestion des matières résiduelles sur le travail effectué par Récupération Brisson inc. au cours des trois (3) dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte que la MRC prenne en charge les opérations d'accueil et de réception de l'écocentre avec un employé occasionnel de la MRC pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016;

QU'il autorise le directeur général à embaucher M. Michel St-Gelais au poste occasionnel de valoriste afin qu'il puisse effectuer les tâches d'accueil et de réception à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Récupération Brisson inc. pour toutes les opérations relatives au centre de transbordement des matières recyclables du centre de transbordement de Portneuf-sur-Mer pour un montant forfaitaire approximatif de 1000 \$ (taxes en sus) ainsi qu'un taux horaire de 125 \$/heure pour toute autre tâche liée à l'écocentre et au transbordement de matériaux de construction;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Récupération Brisson inc. pour toutes les opérations relatives au transbordement de matériaux de construction du centre de transbordement et de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer pour un montant horaire de 125 \$/heure;

QU'il autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs aux opérations de transbordement du recyclage et des matériaux de construction avec Récupération Brisson inc., y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de leurs modalités

essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-142

GMR – renouvellement du contrat de balance

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé à l'entreprise Récupération Brisson inc. un contrat, débutant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2015, qui a été prolongé jusqu'au 30 juin 2016, pour l'utilisation d'une balance à l'écocentre à Portneuf-sur-Mer, au montant de 10 000 \$ (plus les taxes applicables) (résolution n° 2014-05-105);

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre et des centres de transbordement de recyclage et de matériaux de construction de Portneuf-sur-Mer, l'utilisation d'un service de balance et de secrétariat est primordiale;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par Récupération Brisson inc. pour le service de balance et de secrétariat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte de conclure un contrat avec Récupération Brisson inc. pour l'opération d'une balance à camion, incluant la pesée (entrée et sortie) de chacun des chargements demandés par la MRC (ex. : camions de collecte de matières recyclables, conteneurs transrouliers en provenance des écocentres satellites, matières valorisées sur place, etc.), l'entretien et la calibration de la balance, ainsi que les bons de pesée, pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour un nombre prévu d'un peu moins de 1 000 pesées;

QUE cette entente entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016 pour se terminer le 30 juin 2017 et qu'elle puisse être prolongée selon les mêmes clauses et conditions pour deux périodes de un (1) an chacune, sur demande de la MRC et après entente avec l'entrepreneur, au moyen d'un avis écrit donné à Récupération Brisson inc. au moins trente (30) jours avant son échéance;

QUE le service de secrétariat soit octroyé à Récupération Brisson inc. pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016 au montant de 600 \$ par mois;

QUE la préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-143

Tarifification au volume à l'écocentre des Bergeronnes

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-04-079 établissant l'horaire et les tarifs aux écocentres de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée pour la tarifification au volume et que celle-ci engendre une inégalité pour les usagers payant au volume versus à la tonne;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC estime qu'un chargement non compacté arrivant à l'écocentre rempli de

matériaux de construction divers (ou CRD) occasionne, en moyenne, des frais d'un peu moins de 30 \$/m³ à l'ensemble des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cet erreur;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE la présente tarification au volume abroge la tarification au volume de la résolution n° 2016-04-079;

QUE pour l'écocentre des Bergeronnes, les tarifs en vigueur se calculent au volume et soient les suivants :

TYPE DE CHARGEMENT	TARIFICATION 2016 Municipalités/ Essipit	TARIFICATION 2016 ICI - MRC	TARIFICATION 2016 Hors MRC
Bardeaux d'asphalte et agrégats (béton, brique, asphalte, etc.)	Non accepté (résidentiel seulement)	Non accepté (résidentiel seulement)	Non accepté (résidentiel seulement)
Matériaux divers non triés et plastique	25 \$/ m ³ (dépôts clandestins 0 \$)	30 \$/m ³	40 \$/m ³
Bois « classe 2 » seulement : peint, teint, vernis, etc.	20 \$/m ³	22,50 \$/m ³	30 \$/m ³
Bois « classe 1 » seulement : non aggloméré ou naturel	5 \$/m ³	10 \$/m ³ (déchargement manuel)	12,50 \$/m ³
Métal seulement	Gratuit (non comptabilisé dans le m ³ gratuit sauf 6 m ³ et +)	Gratuit (non comptabilisé dans le m ³ gratuit sauf 6 m ³ et +)	Prix sur demande
Résidus verts seulement			
Matières recyclables seulement			
Pneus seulement (sans jantes)			
Tout matériau provenant de travaux d'excavation (terre, sable, etc.)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)

RÉSOLUTION 2016-06-144

Collecte et transport des matières résiduelles – mandat pour un appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé un contrat, ayant débuté le 1^{er} janvier 2014, à l'entreprise Groupe Bouffard inc. pour le service de collecte d'ordures et de matières recyclables des usagers des secteurs résidentiel et commercial sur son territoire (résolution n° 2013-12-255);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prendra fin le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte d'ordures et de matières recyclables est un besoin essentiel pour les résidents et les commerces du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le secrétaire-trésorier et directeur général à lancer un appel d'offres public pour le service de collecte d'ordures et de matières recyclables des usagers des secteurs résidentiel et commercial sur son territoire et que la collecte par conteneurs s'effectuent par chargement frontal;

QUE cet appel d'offres contienne des options sur une fréquence diminuée lors des mois d'hiver ainsi qu'un tarif à l'heure pour des collectes spéciales, telle la collecte des encombrants;

QUE cet appel d'offres soit d'une durée minimum de trois (3) ans, avec des options de quatre (4) et cinq (5) ans.

RÉSOLUTION 2016-06-145

Rédaction de l'appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles – mandat et octroi de contrat pour services professionnels

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-06-145 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres pour le service de collecte des matières résiduelles débutant le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-04-083 relative à la restructuration et aux défis exceptionnels auxquels le Service de la gestion des matières résiduelles fait face cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier pour lancer et octroyer cet appel d'offres ainsi que le délai laissé à l'adjudicataire pour se préparer à ce contrat est serré;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à négocier un contrat de services professionnels avec une firme de consultants spécialisée dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour la rédaction de l'appel d'offres pour le service de collecte des matières résiduelles;

QUE le Conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire afin de rédiger l'appel d'offres du service de collecte des matières résiduelles et autorise la préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-146

GMR – rédaction de l'appel d'offres pour l'achat de conteneurs à chargement avant – mandat pour services professionnels

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-01-013 visant l'achat de conteneurs à chargement avant pour le prochain contrat de service de collecte d'ordures et de matières recyclables;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-04-083 relative à la restructuration et aux défis exceptionnels auxquels le Service de la gestion des matières résiduelles fait face cette année;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de M. François Proulx, spécialiste en rédaction d'appel d'offres en approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à négocier et octroyer un contrat de services professionnels avec M. François Proulx pour la rédaction de l'appel d'offres relatif à l'achat de conteneurs à chargement avant, au montant maximal de 1 500 \$ (taxes en sus);

QUE le Conseil autorise la préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

Avis de motion

Je soussigné, Francis Bouchard, conseiller de comté, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente de ce Conseil :

- un règlement aux fins d'édicter le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1), il a été demandé la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption à une séance subséquente.

Donné aux Escoumins, le 21 juin 2016.

Francis Bouchard
Conseiller de comté

RÉSOLUTION 2016-06-147

Politique de soutien financier aux industries, commerces et institutions (ICI) – adoption

CONSIDÉRANT la nouvelle tarification commerciale pour le service de gestion des matières résiduelles au volume d'ordures généré et de l'impact de celle-ci sur les plus grands producteurs d'ordures;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Côte-Nord de soutenir les initiatives et projets provenant des industries, commerces et institutions (ICI) permettant de réduire l'enfouissement de déchets et d'augmenter le recyclage et la valorisation des matières;

CONSIDÉRANT l'importance d'instaurer une procédure et des critères d'admissibilité clairs et objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la *Politique de soutien aux entreprises en gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, telle que présentée en date du 21 juin 2016;

QUE le comité soit formé de M. Hugues Tremblay, maire de Tadoussac, du directeur général de la MRC, M. François Gosselin, et du directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles, M. Nicolas Proulx.

RÉSOLUTION 2016-06-148

Développement culturel – acceptation d'un projet en patrimoine

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette entente prévoit la poursuite du *Programme d'aide au patrimoine*, du *Programme de promotion du livre et de la lecture*, du programme de *Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale* (SARP) et du *Programme de médiation culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture ainsi que par l'agente de développement culturel et qu'il répond aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2015-2016*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant
2016-P-03	Aide au patrimoine	Conseil de la Première nation des Innus Essipit	Activités patrimoniales dans le cadre du Pow Wow Essipit 2016	5 000 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2016-06-149

Transport collectif – adoption du budget prévisionnel 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer 2 500 déplacements en 2016;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du *Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II* prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par année pour moins de 5 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport, la MRC de La Haute-Côte-Nord prévoit contribuer pour une somme de 5 598 \$ en 2016 (a), à laquelle s'ajoute un montant prévu de 28 000 \$ (b) provenant du Pacte rural et un montant de 9 710 \$ correspondant à une partie des surplus générés au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 14 954 \$ (c) en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTMDET pourrait être de 75 000 \$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une contribution financière de base de 75 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif pour l'année 2016;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus éventuel dans les services de transport collectif régional au cours des trois années suivantes;

QUE la MRC s'engage à produire les états financiers 2016 au plus tard le 1^{er} mars 2017.

RÉSOLUTION 2016-06-150

Transport adapté – adoption du budget prévisionnel 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer 5 000 déplacements au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 correspond à 116 904 \$;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du *Programme de subvention au transport adapté* prévoient que, aux fins du développement du service, la contribution du ministère est de l'ordre de 65 % à 75 % des dépenses de fonctionnement pour les services de moins de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du *Programme de subvention au transport adapté* prévoient que, aux fins du développement du service, l'implication du milieu (municipalités et usagers) correspond à 35 % des dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des usagers correspond approximativement à 17 535 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport, les municipalités et la MRC de La Haute-Côte-Nord prévoient contribuer pour une somme de 23 381 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport adapté régional;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une contribution financière de base pour l'exploitation du service de transport adapté pour l'année 2016;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus éventuel dans les services de transport adapté régional;

QUE la MRC s'engage à produire les états financiers 2016 au plus tard le 1^{er} mars 2017.

RÉSOLUTION 2016-06-151

***Transport collectif – entente avec
la Commission scolaire de l'Estuaire 2016-2018***

ATTENDU QUE l'approche de la *Politique québécoise du transport collectif – Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens de 2006* du gouvernement du Québec visait une meilleure utilisation des ressources disponibles sur le territoire et faisait appel à des modes de transport largement subventionnés par le gouvernement du Québec et que cette politique prévoyait, entre autres, la mise en commun basée sur l'utilisation des places disponibles dans les véhicules de transport scolaire;

ATTENDU QUE le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* du gouvernement du Québec stipule que le gouvernement promouvra activement le développement et l'utilisation des modes de transport alternatifs à l'auto-solo, incluant le covoiturage, l'auto-partage, le taxi partage et les modes de transport actif;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec soutiendra notamment des initiatives qui facilitent le covoiturage pour se rendre au travail;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec apporte un soutien aux commissions scolaires dans la préparation des ententes à convenir ou à signer avec les organismes du milieu;

ATTENDU QUE le protocole d'entente vise à permettre à la population du territoire de La Haute-Côte-Nord d'utiliser les places disponibles dans les autobus et minibus affectés au transport des élèves sur le territoire de la Commission scolaire de l'Estuaire pendant le calendrier scolaire, et ce, en vertu de l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif, formé dans le cadre de l'entente entre la Commission scolaire de l'Estuaire et la MRC de La Haute-Côte-Nord, a fait l'analyse de la première année du projet pilote et propose la reconduite de l'entente visant l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les usagers du Transport adapté et collectif Haute-Côte-Nord (TAC HCN) pour les deux prochaines années scolaires 2016-2017 et 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la conclusion d'une entente relative à l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires, sous forme de projet pilote, dans le cadre de l'exploitation du service Transport adapté et collectif Haute-Côte-Nord (TAC HCN), et ce, sur une période de deux années scolaires;

QUE le Conseil autorise M^{me} Micheline Anctil, préfet, et M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents relatifs à cette entente y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-152

Services professionnels en évaluation foncière – appel d'offres

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels en évaluation foncière avec *L'Immobilière, société d'évaluation conseil* se terminera le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2017, pour des services professionnels en évaluation foncière.

RÉSOLUTION 2016-06-153

Conseillère aux ressources naturelles – embauche

CONSIDÉRANT l'entente de délégation concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord ont publié conjointement une offre d'emploi pour un poste de conseiller aux ressources naturelles et que les entrevues se sont déroulées le 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-142 adoptée par le Conseil de la MRC de Manicouagan le 15 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la recommandation du comité de sélection et, à cette fin, procède à l'embauche de M^{me} Jacynthe Maloney au poste de conseillère aux ressources naturelles;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer un protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan relativement au partage de cette ressource pour le volet 1 du PADF.

RÉSOLUTION 2016-06-154

Services professionnels pour le recrutement de deux ressources au Service de développement économique

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la coordonnatrice du Service de développement économique & conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles, de même que la

conseillère au développement des communautés ont informé la MRC qu'elles quittaient leurs fonctions;

ATTENDU QU'à l'automne 2015, suite à un appel d'offres, le Conseil de la MRC a retenu les services de la firme *Bourassa Brodeur Bellemare* (résolution n° 2015-10-18) pour l'embauche du coordonnateur (cadre) du Service de développement économique & conseiller aux entreprises manufacturières et industrielles, de même que pour la conseillère au développement des communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord renouvelle le contrat avec la firme *Bourassa Brodeur Bellemare, RH* pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel, afin de combler les postes suivants :

- coordonnateur (cadre) du Service de développement économique et conseiller aux entreprises manufacturières et industrielles;
- conseiller au développement des communautés;

QU'il donne le mandat au Comité de transition de travailler avec cette firme afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-06-155

Centre d'études collégiales de Forestville - maintien du service

ATTENDU QUE le Groupe de recherche, de développement et de formation en Haute-Côte-Nord (GRDFHCN) a été créé au début des années 2000 afin de dispenser des cours de niveau collégial à Forestville;

ATTENDU QUE le GRDFHCN est formé du Cégep de Chicoutimi, du Cégep de Baie-Comeau et de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE depuis le début des années 2000, la formation de niveau collégial a permis à plusieurs étudiants de poursuivre leurs études qu'ils n'auraient autrement pas terminées;

ATTENDU QUE la fréquentation à la baisse des deux dernières années et la diminution prévue pour les deux prochaines années occasionnent des pertes financières considérables;

ATTENDU QUE les pertes des dernières années ont été comblées par le surplus accumulé;

ATTENDU QUE les prévisions de fréquentation à long terme sont positives (augmentation prévue);

ATTENDU QU'il est souhaitable pour la MRC de La Haute-Côte-Nord de dispenser des cours de niveau collégial sur son territoire;

ATTENDU QU'il est important, afin de sauver ce service, que la MRC investisse dans le GRDFHCN;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord investisse un maximum de 40 000 \$ dans le Groupe de recherche, de développement et de formation en Haute-Côte-Nord;

QUE ce montant provienne en part égale du *Fonds de développement des territoires* et de la SOCOM;

QUE le Conseil demande au GRDFHCN de faire tout ce qui est nécessaire afin de poursuivre la formation de niveau collégial sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil demande au GRDFCHN de trouver les moyens nécessaires, en collaboration avec la Commission scolaire de l'Estuaire, afin d'améliorer les locaux fréquentés par les étudiants de niveau collégial à la polyvalente des Rivières de Forestville.

Comité de sécurité publique – dépôt du compte rendu du 7 juin 2016

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de Sécurité publique qui a eu lieu le 7 juin 2016.

Comité de sécurité publique – dépôt du rapport annuel d'activités 2015-2016

Le rapport annuel d'activités 2015-2016 du Comité de Sécurité publique de la MRC de La Haute-Côte-Nord est déposé aux membres du Conseil.

Comité de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie - dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui a eu lieu le 9 juin 2016.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1.1. ADGMRCQ

Elle donne de l'information complémentaire concernant l'adoption du PGMR et le calcul des redevances aux municipalités pour 2016.

1.2. Ville de Saguenay

Elle transmet le PGMR conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

2. ACCUSÉS DE RÉCEPTION ET RÉPONSES

2.1. M. Mario Gosselin, sous-ministre associé au Territoire, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

En réponse à la résolution 2016-03-049, il informe la MRC que le MERN compte maintenir une direction régionale sur la Côte-Nord et qu'il

entend s'assurer que la prestation de services à la clientèle soit à la hauteur des résultats attendus.

2.2. M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Il donne des précisions, suite à la résolution 2016-04-086, sur les procédures et les démarches entreprises relativement à la négociation d'un nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis.

3. DEMANDES D'APPUI

3.1. M. Normand Morin, maire de la municipalité de Pointe-Lebel et promoteur du projet expérimental Rolodune, MRC de Manicouagan et MRC de Sept-Rivières

Demande d'aide financière visant à compléter la structure financière du projet expérimental Rolodune et résolutions de la MRC Manicouagan et Sept-Rivières s'engageant à contribuer au projet.

3.2. MRC de Manicouagan

Résolution par laquelle elle donne un accord de principe pour établir un partenariat financier avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et demande à ce que ce sujet soit discuté lors de la prochaine rencontre de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

3.3. MRC de Beauharnois-Salaberry

Elle incite les MRC et municipalités du Québec, par le biais d'une résolution, à effectuer une démarche auprès de leurs entreprises responsables de la collecte des matières recyclables afin de poser des actions concrètes visant à optimiser l'utilisation des résidus du verre.

3.4. MRC de Témiscamingue et MRC de Maria-Chapelaine

Appui à la MRC de la Matapédia concernant le dossier des chemins municipaux et du transport du bois.

3.5. MRC de Sept-Rivières

Afin de maintenir la desserte de la ligne Havre-Saint-Pierre/Sept-Iles par Intercar, elle accepte de contribuer financièrement au projet conditionnellement à la participation des trois autres MRC du territoire desservies par le transporteur.

3.6. MRC de Matawinie

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils photo-radars.

RÉSOLUTION 2016-06-156

Projet expérimental Rolodune - appui financier

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la municipalité de Pointe-Lebel du 10 mars 2016, relative à la protection des berges dans le cadre du projet expérimental *Rolodune*, a été discutée lors de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord le 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) MRC touchées par l'érosion des berges sont favorables à contribuer financièrement au projet expérimental *Rolodune*;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 35 000 \$ est demandé aux partenaires potentiels ciblés, à savoir, les MRC, la Caisse Desjardins et le *Fonds Alcoa*, et ce, sur une période de quatre (4) ans pour un projet totalisant 329 473 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a confirmé sa contribution au montant de 10 000 \$ mais qu'aucune participation financière ne proviendra du *Fonds Alcoa*;

CONSIDÉRANT QUE le solde de 25 000 \$ représente une contribution de 5 000 \$ pour chacune des MRC visée par le projet sur 4 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à contribuer pour un montant de 5 000 \$ au projet expérimental Rolodune, et ce, sur une période de quatre (4) ans;

QUE cette somme soit prélevée à même le *Fonds de développement des territoires*;

QUE copie de cette résolution soit transmise à toutes les MRC de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2016-06-157

Chemins à double vocation - appui à la MRC de La Matapédia

ATTENDU la résolution n° 05-16-213 de la MRC de Témiscamingue et la résolution n° 192-05-16 de la MRC de Maria-Chapdelaine appuyant la MRC de La Matapédia concernant la problématique liée à l'entretien des chemins municipaux utilisés pour le transport du bois;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans lesdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les MRC de La Matapédia, de Témiscamingue et de Maria-Chapdelaine et :

- demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, respectivement MM. Jacques Daoust, Laurent Lessard et Martin Coiteux, de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du transport du bois sur les routes municipales et trouver, à très courte échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;
- demande aux mêmes intervenants de trouver également des solutions à très court terme pour la gestion et l'entretien des ponts situés en terres publiques;
- demande à la FQM de s'assurer que le gouvernement travaille activement à la recherche de solutions et à la mise en place de programmes répondants à la problématique du transport de bois sur les chemins municipaux;

QUE copie de cette résolution soit également transmise aux MRC de La Matapédia, de Témiscamingue et de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2016-06-158

***Radars photographiques – sommes récoltées
sur les territoires municipalisés – décision***

ATTENDU la résolution n° CM-170-2016 de la MRC de Matawinie concernant les sommes récoltées par les radars photographiques sur les territoires municipalisés;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Matawinie et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils radars photographiques afin que les municipalités et la Cour municipale puissent conserver les amendes et les frais générés comme si lesdits constats étaient émis, comme par le passé, par les officiers de la Sûreté du Québec et traités par la Cour municipale;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M^{me} Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, ainsi qu'à la FMQ, à l'UMQ et à la MRC de Matawinie.

Dépôt des états financiers et du rapport des écarts budgétaires

Les états financiers pour la MRC et le TNO, ainsi que le rapport des écarts budgétaires au 31 mai 2016 sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2016-06-159

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 18 mai 2016 au 21 juin 2016 pour un montant de 483 835,06 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 483 835,06 \$ pour la MRC, effectués du 18 mai 2016 au 21 juin 2016.

RÉSOLUTION 2016-06-160

***Intercar – demande de révision de la décision
de la Commission des transports***

CONSIDÉRANT QU'Intercar a fait une demande à la Commission des transports visant à modifier son horaire de liaison entre Baie-Comeau et Québec, sans préalablement consulter le milieu nord-côtier;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des transports, dans sa décision du 15 juin 2016, a accepté d'annuler les départs de 6 h 50 à partir du terminus du boulevard La Salle à Baie-Comeau et de 17 h 15 à partir du Terminus Sainte-Foy;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification d'horaire a été publiée dans les autobus et que la MRC de La Haute-Côte-Nord n'a pas été avisée;

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision de la Commission des transports, il sera impossible d'aller et de revenir de Québec dans la même journée;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des liaisons antérieures est essentiel pour les résidents de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les articles 17.2 et suivants de la *Loi sur les transports* permettent à tout intéressé de demander la révision d'une décision de la Commission des transports;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire être entendue devant la Commission des transports afin de permettre que soit maintenue intacte la desserte d'Intercar entre Baie-Comeau et Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande la révision de la décision de la Commission des transports rendue le 15 juin 2016 concernant l'annulation des départs de 6 h 50 à partir du terminus du boulevard La Salle à Baie-Comeau et de 17 h 15 à partir du Terminus Sainte-Foy.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e du mois de juin 2016.

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2016-06-161

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 45.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général